

Lannion, le 14/11/16

Nouveaux horaires des lignes D et E du réseau TILT

▪ Rappel des conditions de transfert de la ligne 15 du CD22 à LTC

Début 2014, la ligne 15 du réseau départemental Tibus intègre le périmètre communautaire de LTC avec l'intégration de la commune de Perros-Guirec.

Le transfert effectif, obligatoire, intervient au 1^{er} août 2016. Le CD22 propose pour ce transfert de compenser le coût du transport scolaire, comme il le doit, à hauteur de 220 000 € / an.

Les années précédentes, la ligne 15 affichait un coût d'exploitation de 880 000 € / an et une fréquentation à 86% scolaire. Ainsi, la proposition du CD22 est jugée inadaptée et le Préfet a été saisi en vue d'un arbitrage. Faute de trouver un accord, LTC doit alors composer rapidement avec des moyens réduits et met en place une offre nouvelle et moins fournie que les années précédentes.

▪ Réponse de LTC

En réponse au mécontentement de la population suite à cette réduction importante de service sur les lignes D et E (ex-ligne 15), LTC souhaite proposer **un complément à la grille horaire actuelle.**

Sans accord trouvé avec le CD22 ce sont donc **des fonds propres de l'Agglo qui sont engagés rapidement.** Ce complément sera assuré pour l'essentiel et dans un premier temps en régie (chauffeurs et véhicules de LTC).

Les principes retenus vont permettre d'ajouter **un aller-retour en milieu de matinée et un aller-retour en milieu d'après-midi sur chacune des lignes** pour étaler les horaires sur l'ensemble de la journée. Ce service supplémentaire est proposé à partir du 21 novembre et jusque fin juin 2016 du lundi au vendredi, également pendant les petites vacances scolaires.

Ainsi les usagers pourront passer du temps sur Lannion depuis la côte mais aussi sur la côte depuis Lannion. La correspondance avec les trains au départ ou à l'arrivée à Lannion est possible. De plus, une partie des élèves des établissements Lannionais pourront rentrer à 15h40.

Cette situation sera rendue pérenne à la rentrée 2017 si les deux conditions suivantes sont remplies :

- **La fréquentation** justifie le maintien du service. Des comptages réguliers seront réalisés pour en juger.
- **Un accord financier** est trouvé avec le CD22. LTC ne peut en effet pas supporter cet effort financier plusieurs années consécutives.

Rappel : En juillet et août une offre renforcée, similaire à celle existante les années précédentes, est prévue depuis la reprise de la ligne.

▪ Poursuite des négociations

Les négociations entre LTC et le Département des Côtes d'Armor se poursuivent sous le regard du Préfet. Ce dernier propose fin octobre une participation annuelle du CD22 d'un montant de 400 000 €. Cet arbitrage, toujours jugé insuffisant, ne satisfait pas LTC qui demande 660 000 € / an.

CONTACT PRESSE

Julien FANCHINI - Responsable transports/déchets - 02 96 05 09 00 – julien.fanchini@lannion-tregor.com